

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016006

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert des lots n°3 et 23 situés 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50.

EXPOSE :

Le maire a, par décision n°352 du 1^{er} décembre 2015, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition des lots n°3 et 23 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au prix de 60 589 €, valeur libre de toute occupation.

Il s'agit d'un appartement d'une surface de 37 m² au deuxième étage du bâtiment A et une cave portant le numéro 4.

Ce bien est situé au sein d'une copropriété comprise dans le périmètre relatif à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord à l'intérieur duquel il est envisagé de réaliser des opérations de logements diversifiées, de quelques commerces et d'équipements publics.

Il est proposé de céder cet appartement à la Société Immobilière du Moulin Vert afin de poursuivre le projet présenté plus haut et mettre en œuvre la Politique de l'Habitat, à savoir permettre la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

La Société Immobilière du Moulin Vert s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 60 589 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession des lots n°3 et 23 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert au prix de 60 589 € majorés des frais notariés d'acquisition.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués**,**

POUVOIRS :

| | | |
|---------------------------|-------------------|---------------------------------|
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | Mme NEDELEC Soizig |
| Mme MARINO Danielle | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| Mme KOUAME Akoua Marie | Représentée par : | M. KADDOURI Nourredine |
| Mme MERCADER Y PUIG Maria | Représentée par : | M. DAGUET Anthony |
| Mme MILLA Josiane | Représentée par : | M. BEAUDET Pascal |
| Mme MBONDO Thérèse | Représentée par : | Mme REDOUANE Wassila |
| Mme SIGNATE Rouguy | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne |
| Mme FAGARD Alice | Représentée par : | M. CECCOTTI-RICCI Roland |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | M. SANON Guillaume |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté par : | M. Jean-Yves VANNIER |
| M. RACHEDI Hakim | Représenté par : | M. HAFIDI Abderrahim |
| M. ZAIRI Rachid | Représenté par : | Mme ALVES Presilya |
| Mme LENOURY Nadia | Représentée par : | M. Damien BIDAL |

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016006

Signataire : AD

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert des lots n°3 et 23 situés 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° 352 du 1er décembre 2015;

Considérant que ce bien est situé au sein d'une copropriété comprise dans le périmètre relatif à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord à l'intérieur duquel il est envisagé de réaliser des opérations de logements diversifiées, de quelques commerces et d'équipements publics,

Considérant l'intérêt de céder les lots n° 3 et 23 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert afin de poursuivre ce projet et mettre en œuvre la Politique de l'Habitat, à savoir permettre la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

A l'unanimité,

DELIBERE :

DECIDE de céder les lots n°3 et 23 situés 65 avenue de la République à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

FIXE le prix de cession à 60 589 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016
Publié le : 25/03/2016
Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

